

Dampierre-en-Yvelines, le 28 juillet 2016

### **Avis de l'Union des Amis du Parc sur l'enquête publique relative au projet d'extension d'un élevage bovin sur l'E.A.R.L. de la ferme de Bissy à Bonnelles (78)**

L'Union des Amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est une association agréée dont les buts essentiels sont de veiller à la protection du patrimoine naturel et culturel et au respect des orientations contenues dans la charte du Parc naturel régional. Conformément à son objet, l'Union s'est déplacée en mairie de Bonnelles pour consulter le dossier et rencontrer le commissaire enquêteur.

#### **Extraits du dossier soumis à enquête publique<sup>1</sup>**

*L'EARL FERME DE BISSY, représentée par Monsieur Nicolas TREBOUTA, exploite un élevage bovin laitier à Bonnelles (78) sur le site de Bissy. L'élevage dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 16 février 1994 pour un effectif de 260 vaches laitières au bénéfice de l'antériorité.*

*L'objet du dossier d'enquête est de présenter le fonctionnement actuel de l'élevage (environ 390 vaches) et une demande d'autorisation au titre des installations classées pour un projet d'extension de l'effectif bovin qui passerait à 515 vaches.*

Le dossier précise également que le site actuel est constitué de grands corps de ferme traditionnels à proximité du château de Bissy et qu'aucun nouveau bâtiment n'est prévu dans le projet.

**Nota :** le dossier ne s'intéresse qu'aux conditions de valorisation des déjections animales et se contente d'étudier l'impact sur l'environnement et la santé humaine. Les impacts socioéconomiques (effets directs et indirects) ne sont pas traités.

Dès lors, plusieurs questions se sont posées à nous :

- Comment peut-on concentrer toujours plus d'animaux dans le même espace et prétendre leur assurer le meilleur confort possible ?
- Quelles sont les raisons qui justifient cette fuite en avant ?
- Vers quelles filières est acheminé le lait ?

N'étant pas en mesure de nous apporter des réponses, le commissaire enquêteur nous a suggéré de prendre directement contact avec l'exploitant. Nous avons donc sollicité M. Trebouta qui a accepté de nous faire visiter son exploitation. Cette visite a eu lieu le 19 juillet sous une chaleur extrême de 37°.

#### **Sur les conditions d'élevage**

Aujourd'hui la ferme compte environ 406 vaches laitières et peut à nouveau prétendre au « bénéfice de l'antériorité ». Nous sommes donc mis devant un fait accompli sur lequel il n'est pas possible de revenir. Mais il est évident que si nous avons dû nous prononcer sur l'opportunité d'une telle installation, notre avis aurait été défavorable.

---

<sup>1</sup> [http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/10309/67623/file/Rapport\\_113214.pdf](http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/10309/67623/file/Rapport_113214.pdf)

Cependant, la visite nous a permis quand même de découvrir une entreprise où l'hygiène et la qualité sont bien présentes (certification ISO 14001). Nous avons rencontré des gens passionnés par leur métier qui prennent en compte, à leur manière certes, le bien-être animal. Les employés bénéficient de bonnes conditions de travail et de rémunérations. Les conditions de logement et d'alimentation des animaux sont convenables :

Les vaches évoluent en stabulation libre dans de vastes hangars ouverts vers l'extérieur. Elles peuvent se déplacer pour manger et boire et disposent de « matelas » souples pour s'allonger. Le lisier est recueilli dans une fosse enterrée. Le fumier et le lisier sont épandus sur le domaine qui s'étend sur plus de 200 hectares et dans d'autres champs alentour. Les vaches sont nourries principalement par des aliments produits sur l'exploitation (maïs, colza, luzerne...) mais aussi par des compléments alimentaires riches en protéines (notamment du tourteau de soja importé du Brésil). Un captage dans la nappe phréatique alimente les besoins en eau. La salle de traite est silencieuse : les vaches entrent sur un plateau tournant, leur production de lait est enregistrée, la traite dure dix minutes. Les vaches sont inséminées de manière artificielle. Quand elles sont malades, elles sont séparées du troupeau et placées sur de la paille. Elles peuvent recevoir des antibiotiques, leur lait est alors jeté pendant deux semaines.

Dès leur naissance les petits veaux sont retirés de la mère et parqués dans des box où ils sont nourris au colostrum. Les veaux mâles restent quelque temps sous hangar, puis ils sont revendus et partent vers une autre filière. Les génisses sont envoyées aux prés. A 8 ans, les vaches partent en boucherie et la viande est vendue sous l'appellation « bœuf ».

Globalement, nous avons pu constater que l'outil de production répondait aux normes environnementales mais nous continuons de penser que ce modèle d'élevage est incompatible avec le bien-être animal et nous craignons qu'il puisse, à terme, mettre en danger la pérennité des petites exploitations présentes sur le Parc.

Nous craignons aussi qu'en augmentant encore plus le cheptel (une centaine de vaches et des naissances en plus) :

- les conditions de stress des animaux et des employés en soient affectées,
- et que cela entraîne un éloignement de plus en plus important des épandages, et par conséquent des circulations de tracteurs.

Nous n'y sommes donc pas favorables.

### **Sur les raisons qui justifient cette fuite en avant.**

M. Trebouta nous a expliqué que la suppression des quotas laitiers a considérablement déstabilisé la filière. Décidée par la Commission Européenne en 2015, elle vise un développement des volumes pour conquérir les marchés mondiaux et a pour conséquence l'agrandissement des fermes et la disparition de nombreux petits producteurs dans les territoires. Résultat : le nombre d'exploitations laitières baisse chaque année tandis que la production laitière par ferme augmente. La gestion du marché se ferait maintenant sous la coupe de très grosses coopératives laitières qui privilégient surtout l'export et traitent directement avec les éleveurs par le biais de contrats, bien plus subis que négociés. A cela s'ajoute le trop faible prix du lait (inférieur au coût de production). Si bien qu'il se retrouve pris dans un engrenage : augmenter la production sinon, il faut tout abandonner (difficile quand on a fait de tels investissements) et licencier le personnel.

Il semblerait donc que la ferme de Bissy soit elle-même victime des effets pervers de cette politique agricole.

## Vers quelles filières est acheminé le lait ?

Jusqu'en 2013, la ferme de Bissy approvisionnait l'entreprise *Paris Lait*, installée à Tournan en Brie, en Seine et Marne, via sa coopérative *Les Producteurs laitiers d'Ile de France* (qui regroupait notamment la Ferme de Viltain située sur le plateau de Saclay). La laiterie fabriquait du fromage blanc, des laits aromatisés, des yaourts, du riz au lait, des tiramisus et des mousses au chocolat. Mais cette entreprise de transformation locale a été contrainte de fermer ses portes (procédures administratives asphyxiantes, banques frileuses, investissements plus lourds que prévus...).

Actuellement, c'est à l'initiative d'Intermarché que le lait de Bissy est distribué sous la marque « *Lait d'Ile-de-France* ». Mais M. Trebouta est le premier à regretter que son lait ne soit pas transformé dans la région.

### Conclusion :

La fin des quotas laitiers aura pour conséquence de faire disparaître les petites exploitations. Le syndicat des jeunes agriculteurs prévoit que cette politique fera passer la France de 60 000 exploitations laitières à 2 500, avec toutes les conséquences sociales, environnementales et économiques qui en découlent.

C'est donc un choix de société. Exactement le même qui amène l'Union des Amis du Parc à lutter contre l'installation des hypermarchés LECLERC à Galluis ou à Châteaufort.

Pour l'Union des Amis du Parc et sa fédération nationale France Nature Environnement, la seule manière de lutter contre cette politique agricole c'est d'empêcher que ce modèle ne s'étende. Enfin, sur le plan juridique, l'Union des Amis du Parc ne peut accepter qu'une voie de fait conduise à régulariser à posteriori la création d'un élevage industriel créant ainsi un dangereux précédent dans le PNR dont la charte promeut l'agriculture de proximité, de qualité et en circuit court.

L'avenir de la filière bovine dépend en grande partie de la capacité à valoriser localement des produits de qualité et à répercuter la marge vers la production. Le Parc et la Fédération des Parc n'auraient-ils pas un rôle à jouer en faisant pression sur nos parlementaires ?

La Région pourrait également jouer un rôle déterminant pour le maintien d'une agriculture vivante en Ile-de-France : en soutenant l'installation d'abattoirs et la création d'une ou de plusieurs laiteries à l'instar de *France Lait* dont nous ne pouvons que déplorer la disparition.

Avis approuvé par le conseil d'administration

Catherine GIOBELLINA  
Présidente de l'Union des Amis du Parc



Jean-Pierre MOULIN  
Président d'Essonne Nature Environnement



